

Saint-Brieuc, le 23 août 2023

REÇU
Par Greffe , 16:49, 24/08/2023

références 2023 / 816

Service DG

objet **Réponse à la synthèse régionale relative aux collèges
publics départementaux**

Madame Sophie Bergogne
Présidente de la Chambre régionale des
comptes de Bretagne
3 rue Robert d'Arbrissel – CS 64231
35042 Rennes Cedex

Madame la Présidente,

Par courrier du 6 juillet 2023, vous me transmettez la synthèse régionale des observations définitives arrêtées par la chambre à l'occasion du contrôle de la gestion des collèges des quatre départements bretons.

Je vous remercie pour la transmission de ce document très pédagogique et utile pour le pilotage de cette politique publique structurante.

S'agissant des collèges costarmoricains, vous mettez en avant une démographie baissière dans les années à venir, en vous appuyant sur l'étude prospective de sectorisation des collèges publics commandée par le département. Cette évolution, qui est source de préoccupation, est prise en compte dans la structuration de la programmation pluriannuelle des investissements, dans un souci d'équilibre entre optimisation du réseau scolaire et aménagement du territoire. En effet, département le plus rural de Bretagne, les Côtes d'Armor se doivent de conserver un maillage à la fois dense et soutenable. Ainsi, dans un souci de préservation d'un enseignement de qualité en zone rurale, le Département a engagé la procédure visant à regrouper les collèges de Corlay (71 élèves) et de St Nicolas du Pélem (76 élèves) dans un établissement reconstruit sur le site de St Nicolas du Pélem. Pour les autres secteurs fragiles du fait de leur démographie, des réflexions sont en cours, notamment sur la carte scolaire, pour maintenir les effectifs. Il n'est donc pas envisagé d'autres regroupements de collèges sur le mandat.

Concernant les effectifs, la synthèse met en exergue un niveau de charges de personnel dans le secteur public plus important que dans les autres départements, lié à la plus petite taille des collèges costarmoricains et au fait que les évolutions du nombre d'élèves n'ont pas été suivies par une adaptation des effectifs des personnels, dans chaque collège. Une réflexion a été engagée afin de revenir, dès la rentrée de septembre 2023, à des effectifs de référence permettant à chaque collège d'assurer une qualité homogène d'entretien et de restauration.

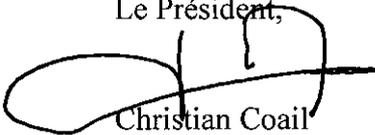
En ce qui concerne votre recommandation de mettre en place un schéma directeur globalisé, je note la présence de l'ensemble des éléments nécessaires, ou leur engagement à court terme. Cependant, je souhaite rester prudent sur les perspectives démographiques, ce qui m'a amené à proposer au conseil départemental une programmation pluriannuelle sur la durée 2023-2028 permettant un pilotage fin des investissements au plus près des besoins des collégiennes et des collégiens. Dans la

période, nous travaillons également avec les communes au transfert de propriété des collèges encore municipaux.

Sur le sujet de l'occupation des logements de fonction vacants, j'appelle de mes vœux la poursuite d'une réflexion académique et nationale sur leur optimisation. A l'échelle des Côtes d'Armor, la plupart d'entre eux sont situés dans l'enceinte scolaire, ce qui ne permet pas de répondre à des besoins d'hébergement temporaire et au déficit ponctuel de logements sociaux. Pour ceux situés à l'extérieur de l'enceinte éducative et dont le maintien n'est plus nécessaire, ils seront vendus prioritairement aux acteurs publics.

Concernant les cités scolaires, si elles sont une possibilité théorique de mutualisation, leur coût de gestion et de suivi managérial est néanmoins conséquent. Sans négliger cette hypothèse, compte tenu de la position géographique des collèges et lycées du territoire, le Département des Côtes d'Armor souhaite prioritairement poursuivre la réflexion sur les nombreuses pistes évoquées d'optimisation interne.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Christian Coail